

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 17/pfd/553687
Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/WMB-3.34/s.563
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Georges Benoit.
Abattage et remplacement de 35 cerisiers du Japon.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U.)

En réponse à votre lettre du 1^{er} décembre 2014, sous référence, reçue le 3 décembre, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserve*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 17 décembre 2014.

La demande porte sur l'abattage de 35 cerisiers du Japon dans l'avenue Georges Benoit. Le tronçon concerné se situe entre la drève de la Brise et le croisement de la drève du Duc et de la rue du Ministre. Il est compris dans la zone de protection de l'ensemble classé des cités-jardins Le Logis-Floréal et constitue une des entrées principales du Logis.

La demande vise le renouvellement de cet alignement en raison du dépérissement des cerisiers du Japon. Les troncs abattus seraient déplacés dans une zone proche du chantier pour servir à la création de pyramides de billots. Celles-ci seraient destinées à créer de nouveaux habitats à coloniser dans le cadre de la protection du lucane cerf-volant menée en région bruxelloise.

La Commission ne s'oppose pas à l'abattage des arbres en question et à la replantation de nouveaux cerisiers du Japon (même essence, mêmes emplacements, même intervalle). Elle demande toutefois de procéder aux travaux d'abattage une fois les mesures de replantation précisées et planifiées.

Les nouveaux sujets, préparés en pépinière, devront présenter un diamètre suffisamment large pour reconstituer rapidement un alignement complet de belle facture et limiter l'impact de l'intervention sur les différentes perspectives paysagères aux abords du Logis classé. A cette fin et dans un souci de gestion cohérente, la CRMS demande à la Direction de l'Urbanisme de se concerter avec la Direction des Monuments et des Sites (cellules des sites) pour la sélection des plants (essence, diamètre, etc.) et du phasage des opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour la Présidente empêchée,

A.VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Membre de la CRMS

Copies à : -B.D.U. - D.M.S. : MM. Th. Wauters et J.-Cl. Debroux;
-B.D.U. – D.U. : M. P. Fostiez.